Rapporteur : M. MEDAN

1

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2019

oOo

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - EXERCICE 2018

oOo

RAPPORT

Après examen, les résultats du compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2018, se présentent ainsi :

	Résultat de clôture de l'exercice 2017	Affectation	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	-18 720 997,21		**-5 317 454,64**	-24 038 451,85
Fonctionnement	+11 636 544,54	11 374 314,71	**+9 859 869,83**	+10 122 099,66
Total	-7 084 452,67	11 374 314,71	**+4 542 415,19**	-13 916 352,19

L'ensemble des opérations comptables et des soldes de clôture sont conformes au compte administratif de l'exercice 2018.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le compte de gestion du budget principal de la Ville pour l'exercice 2018, tel que présenté par Madame la comptable public de la Trésorerie municipale d'Antony.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - EXERCICE 2018

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et la décision modificative de crédits qui se rattachent au budget principal de la Ville, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir constaté la concordance du compte de gestion avec le compte administratif pour le budget principal de la Ville sur l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le comptable public de la Trésorerie municipale d'Antony a repris dans ses écritures le montant du solde figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE – Déclare que le compte de gestion du budget principal de la Ville, dressé, pour l'exercice 2018 par Madame la comptable public de la Trésorerie municipale d'Antony, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme

Le Maire